



**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION
« COMITE DES FETES DE VILLIERS-SUR ORGE »
DU 05/02/2021**

Le 05 Février 2021, l'assemblée générale extraordinaire de l'association, régulièrement convoquée par son président s'est tenue à 21h00 en visio-conférence.

Les 6 personnes ci-dessous désignées étaient présentes, aucune procuration n'avait été délivrée :
Fernandez Mehdi, LAFAYE Marie, WINNING Patricia, PICAUD Louise, KERIVEL Hervé,
RENAUD PETIT Chantal.

Après avoir accueilli les participants, le Président, M. FERNANDEZ Mehdi a procédé à l'ordre du jour.

Il rappelle ensuite que l'association a été créée en 1975, que l'association est ouverte à tous et que pour être membre il suffit de postuler et cette demande doit être agréée par le bureau.

APPROBATION DES ADHERENTS

Conformément à l'article 4, les membres présents, tous membres du bureau, étudient la liste des postulants et agréent toutes les demandes d'adhésions – bénévoles.

La liste des membres, tous bénévoles est portée au nombre de 59.

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2020

Le Président présente une rétrospective des animations proposées en 2020 par le comité des fêtes et un petit historique.

Après une longue période de sommeil, le Comité des Fêtes de la commune a repris son activité le 11/09/2020 avec l'élection d'un nouveau bureau.

FETE DES ASSOCIATIONS

Le 13/09/2020, le comité a organisé la tenue de la buvette de la fête des associations au pied levé en servant 150 menus à des tarifs très attractifs afin d'être accessibles au plus grand nombre et offrir un service de qualité.

SECOND CONFINEMENT - HALLOWEEN

Une nouvelle période de confinement est intervenue le 28/10/2020, à la veille des festivités d'halloween.

Pour cet évènement, des ateliers d'halloween pour enfants étaient prévus avec plus de 100 réservations.

L'évènement a été annulé, et engendré des frais.

A la demande de M. le Maire, la veille d'halloween, une animation inédite a été proposée à la mairie générant un engouement malgré le confinement et suscitant de nombreuses demandes pour une réédition en 2021.

FETES DE FIN D'ANNEE

Vente de sapins

Pour les festivités de fin d'année, une vente de sapins au profit du téléthon s'est tenue au parc de la mairie et a permis à 170 foyers villiérais de se fournir dans leur commune à des prix parmi les plus bas du marché avec une marchandise de qualité.

Telethon

Le téléthon a obtenu 2500 euros avec les différentes actions menées conjointement notamment avec l'Ecole Malraux qui a récolté une grosse majorité des fonds.

Boite aux lettres du Père Noel

Une boîte aux lettres a été fabriquée et installée pour la lettre au père-noël générant 180 courriers d'enfants bénéficiant chacun d'une réponse avec un petit présent.

Tele-Noel

Lors du marché de Noël, le comité a tenu plusieurs stands et vendu 20 kg de châtaignes, 20 litres de vin chaud et 3,5kg de pop-corn. L'animation sur place avec des photos gratuites avec le père-noël et ses lutins ainsi qu'une arrivée en Harley-Davidson a été organisée. Elle a bénéficié d'un grand succès avec 500 visiteurs.

Décoration de la Mairie – Diffusion de vidéos sur le centre Pablo Neruda

Par ailleurs, la décoration lumineuse de l'hôtel de ville a entièrement été réalisée par le comité des fêtes en parallèle des décorations installées par la municipalité, des vidéos festives ont été diffusées sur la façade du centre Pablo Neruda

ACTIVITE DE FONCTIONNEMENT

Un nouveau local a été alloué au Comité des Fêtes par la municipalité depuis l'élection du bureau. Ce local inutilisé depuis une longue période a nécessité de nombreux travaux de rénovation pris en charge en grande partie par le comité.

Pour la poursuite de ses activités, le Comité des Fêtes a investi dans de nombreux outils et matériels.

Pour la réalisation du déroulé 2020 sus-mentionné, le Comité des Fêtes a employé les fonds résiduels de la précédente gestion de l'association et n'a bénéficié d'aucune aide extérieure.

BILAN FINANCIER 2020

Situation au 30/08/2020 (Reprise du Comité des Fêtes)

La situation comptable était de -225€ suite à des dépenses de fonctionnement.

Soldes Bancaires et caisse :

Compte courant : + 2786,46€

Livret A : + 20860,24€

Caisse : 20860,24€

Situation au 31/12/2020 :

Résultat d'activité

Soldes bancaires et caisse

Relance du comité :

A la reprise du comité, très peu d'actif matériel était existant, en dehors de quelques ustensiles de cuisine, matériel de cuisine et décorations

Il a été décidé d'employer les fonds à disposition afin de relancer de façon pérenne l'activité de l'association. De multiples petits équipements utiles à la réalisation des activités ont été acquis comme :

- Une machine à pop-corn,
- Machine à café automatique,
- Projecteurs,
- Machines à fumée,
- Enceinte, amplis et haut-parleurs,
- Lumières,
- Outillage.

Cette liste non-exhaustives a vocation s'étendre sur les prochaines activités afin d'offrir des services de qualité à la population villiéraise.

Bilan financier des activités 2020 :

13/09/2020 : Fête des associations

La fête des associations a eu lieu deux jours après la reprise du comité.

A cette occasion, le Comité a tenu avec succès une buvette avec vente de hot-dog / Frites à des tarifs volontairement bas afin que la plus grande majorité puisse en bénéficier.

N'ayant aucun stock, 1028,06 euros ont été investis dans l'alimentation et les contenants et 115,03 euros dans du petit matériel.

La recette a été de 910,50 euros soit un déficit de 232,79 €.

Déficit : 232,79 €

31/10/2020 : Halloween

Pour cette manifestation étaient prévus des ateliers manuels pour enfants en journée qui ont été annulés en dernière minute pour des raisons sanitaires liées au COVID-19.

A la demande de M. le Maire, en dernière minute une animation et décoration de la mairie a été effectuée.

Aucune recette n'a été réalisée, et 610,19 € ont été dépensés, soit un déficit de 610,19€.

Déficit : 610,19 €

05/12/2020 : Vente de Sapins de Noël – Telethon

Une vente de sapins de Noël a été réalisée parc de la mairie au bénéfice du Téléthon.

La recette totale a été de 5294,13 euros pour 4865,75 euros d'achats de sapins et d'autres frais, permettant de verser 428,38 € au téléthon.

Résultat : 0 €

Concours d'illuminations

Les dépenses liées à cet évènement ont été reportées en 2021 (100 euros).

Décembre 2020 : La Lettre au Père-Noël

Cette animation était totalement gratuite et a engendré un coût de 252,60 euros utilisés pour sa réalisation et les réponses aux petits et grands villiérais.

Déficit : 252,60 €

12/12/2020 : Télé-Noël et décoration mairie

Le Comité des Fêtes a participé au Télé-Noël organisé par la Mairie en tenant 3 stands sur les 4 prévus. La venue du Père Noël était également proposée par le comité.

Le coût de la fabrication du traineau, de l'achat des déguisements et décorations était de 888,99€.

Déficit : 888,99 €

La vente au stand a permis de réaliser une recette de 619,50 euros pour un coût de 200,36€.

Bénéfice : 419,14 €

Situation au 31/12/2020 :

Résultat d'activité / Soldes bancaires et caisse

Produits d'exploitation	6 877,71 €
Charges d'exploitation	-12 799,02 €
Produits financiers	42,00 €
Résultat : Déficit	-5 879,31 €


Compte Courant	1 144,90 €
Livret A	16 060,24 €
Caisse	1 041,93 €
Solde	18 247,07 €

Le bilan financier est soumis au vote de l'assemblée.

Il est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUVENTION 2021

La demande de subvention soumise à la mairie est présentée ainsi que le budget prévisionnel :



VOTRE BILAN

FICHE 7

Bilan de l'association approuvé par les instances statutaires de votre Association pour l'exercice.
Date de début de votre bilan 01/01/2020 Date de fin 31/12/2020

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats (à détailler)		70 - Ventes produits finis, prestat* de services	
- 601 achats de matières premières	5807.81	- 701 vente de produits finis	5824.13
- 606300 petit matériel	6431.82	706 - Adhésions	
- 606400 fournitures administratives	130.21	74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs (ex : prestataires)		- État	
- 615 entretien	314.12	- Région(s) :	
- 625700 réception	52.06	- Département(s) :	
- 627 services bancaires	63.00	- Commune(s) :	
64 - Charges de personnel		- Organismes sociaux (à détailler) :	
-		- Fonds européens	
65 - Autres charges		- Autres (précisez) :	
		75 - Autres produits de gestion courante	53.58
		76 - Produits financiers	42.00
		77 - Produits exceptionnels	
DEFICIT	5679.31	EXCEDENT	
TOTAL DES CHARGES	12799.02	TOTAL DES PRODUITS	6919.71

VOTRE BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires de votre Association pour l'exercice.
Date de début de votre budget 01/01/2021 Date de fin 31/12/2021

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats (à détailler)		70 - Ventes produits finis, prestat* de services	
- 601 achats de matières premières	8300.00	- 701 vente de produits finis	10000.00
- 606300 achats de petit matériel	8300.00	706 - Adhésions	
-		74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs (ex : prestataires)		- État	
- 616 assurance	220.00	- Région(s) :	
- 611 sous-traitance (animation)	6500.00	- Département(s) :	
- 627 services bancaires	80	- Commune(s) :	14000.00
64 - Charges de personnel (ex : salaire, charges)		- Organismes sociaux (à détailler) :	
-		- Fonds européens	
65 - Autres charges		- Autres (précisez) :	
651600 droits d'auteur	600.00	75 - Autres produits de gestion courante	
		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	24000.00	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	24 000.00

10

REVISION DES STATUTS

Le Président présente les statuts originaux encore en vigueur :

STATUTS

Art. 1 - Entre les soussignés et ceux définis à l'article 4 ci-après qui adhèrent aux présents statuts, il est constitué une association soumise à la loi du 1er Juillet 1901, ayant pour titre : COMITÉ DES FÊTES DE VILLIERS-SUR-ORGE.

Art. 2 - Cette association a pour but d'organiser des manifestations artistiques, culturelles et sportives, seule ou en accord avec les différentes associations locales, pour contribuer au bien-être et aux loisirs de l'ensemble de la population de Villiers-sur-Orge.

Art. 3 - Le siège social du COMITÉ DES FÊTES DE VILLIERS-SUR-ORGE est fixé à l'Hôtel de Ville de Villiers-sur-Orge. Il pourra être transféré par simple décision de l'Assemblée Générale du Comité.

Art. 4 - Sont membres de l'association ceux qui, par leur activité professionnelle ou leurs loisirs, s'intéressent de près ou de loin aux manifestations prévues à l'article 2. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue sur les demandes d'admission.

Art. 5 - L'Assemblée Générale annuelle élit, pour un an, son Bureau qui comprend : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire-Adjoint, un Trésorier et un Trésorier Adjoint. Le Bureau est renouvelé chaque année par tiers. En cas de vacance dans le Bureau, celui-ci pourvoit provisoirement au remplacement du ou des membres vacants. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des présents. L'assemblée générale du Comité se tiendra au moins une fois par an et chaque fois que le demande la majorité des adhérents.

Art. 6 - Dans l'intervalle des assemblées générales, le Bureau du Comité a tout pouvoir pour assurer le fonctionnement de l'association.

Art. 7 - Le Comité donne délégation et pouvoir permanent au Président pour la gestion des fonds de l'association et pour le représenter valablement. Il en sera notamment pour ester en justice, tant activement que passivement, au nom de l'Association, faire ouvrir tout compte en banque ou compte courant postal, le Trésorier pouvant effectuer toutes opérations de gestion de biens et intérêts de l'association.

Art. 8 - Les ressources du Comité proviennent des subventions qui lui seront attribuées par les Collectivités Publiques et les initiatives du Comité. En cas de déficit constaté par le Bureau du Comité et l'assemblée générale conjointement, au cours d'une année civile, les créances seront prises en charge par la municipalité de Villiers-sur-Orge.

Art. 9 - En cas de départ du Comité, pour une cause quelconque, les membres ne pourront prétendre à aucun droit sur les biens de celui-ci. En cas de dissolution du Comité, dissolution prononcée par les 2/3 au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par celle-ci et l'actif sera dévolu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Fait à Villiers-sur-Orge, le

8 Mars 1975

LE PRÉSIDENT,

LE VICE-PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

Il présente ensuite les articles soumis à révision :

ART. 2 - Cette association a pour but d'organiser des manifestations artistiques, culturelles et sportives, de loisirs ou festives, seules ou en accord avec les différentes associations locales, pour contribuer au bien-être et aux loisirs de l'ensemble de la population de Villiers-Sur-Orge.

L'association pourra procéder à la location de matériel en lien avec les manifestations artistiques, culturelles, sportives, de loisirs ou festives.

Elle pourra également procéder à des ventes occasionnelles de produits ou de prestations.

ART. 4 – Sont membres de l'association ceux qui, par leur activité professionnelle, leurs loisirs, s'intéressent de près ou de loin aux manifestations prévues à l'article 2.

Pour faire partie de l'association il faut être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission.

Chaque adhésion est à renouveler chaque année sur simple demande.

ART. 5 – L'assemblée générale annuelle élit, pour un an, son bureau qui comprend au maximum 9 membres dont au moins :

Un président, un vice-président, un trésorier, un vice trésorier, un secrétaire, un vice-secrétaire.

Les membres du bureau sont élus par l'assemblée. Les membres élus procèdent ensuite à la désignation des membres du bureau à leur poste.

Le bureau est renouvelé chaque année par tiers. En cas de vacance dans le bureau, celui-ci pourvoit provisoirement au remplacement du ou des membres vacants.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait expirer le mandat des membres remplacés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des présents. L'assemblée générale du comité se tiendra au moins une fois par an et chaque fois que le demande la majorité des adhérents. La convocation des membres pourra se faire par tous moyens avec un délai minimum d'une semaine.

L'assemblée approuve la révision des articles à l'unanimité.

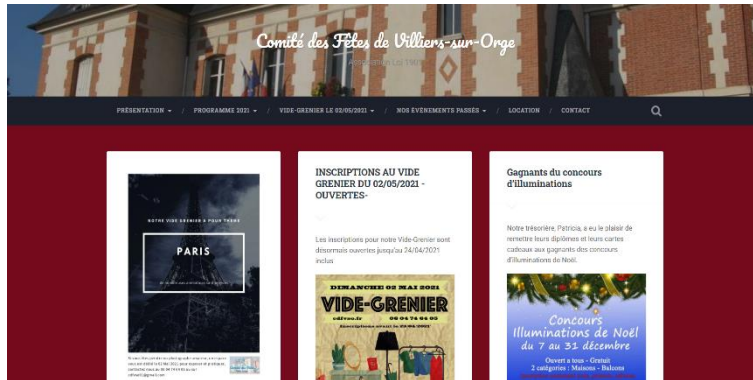
Les articles 2, 4 et 5 des statuts originaux sont ainsi abrogés et remplacés par ceux rédigés supra.

PROGRAMME PREVISIONNEL 2021

Le programme prévisionnel 2021 ci-dessous est présenté ;

Janvier

Lancement du site internet cdfvso.fr



20 Mars 2021 : Carnaval

10 Avril 2021 : Chasse aux Oeufs

02 Mai 2021 : Vide-Grenier

12/13 Juin 2021 : Fête de Villiers

21 Juin 2021 : Fête de la Musique

Septembre 2021 : Fête des Associations

Octobre à Novembre 2021 : Vente de Sapins

Novembre 2021 : Halloween

4/5 Décembre 2021 : Téléthon à Villiers

L'assemblée générale se termine à 22h00.

L'ensemble des membres présents signe le procès-verbal et les statuts révisés.

M FERNANDEZ

MME LAFAYE

MME WINNING

MME PICAUD

M KERIVEL

MME RENAUD PETIT